

DÉCLARATION POUR LE CALCUL DE LA REDEVANCE RELATIVE À LA CRÉATION DANS LA RÉGION ILE DE FRANCE

cerja	1/2		
N° 46-0389			

1/2

DE LOCAUX À USAGE DE BUREAUX (1) $\ \square$ **DE LOCAUX DE RECHERCHE** (1)

(Article L 520-1 à L 520-11 du Code de l'Urbanisme)

FORMULAIRE À UTILISER POUR DES TRAVAUX :

DONNANT LIEU À PERMIS DE CONSTRUIRE (1) CETTE DÉCLARATION EST À JOINDRE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE. (Art. 421-4 du Code de l'Urbanisme)								
NE DONNANT PAS LIEU À PERMIS DE CONSTRUIRE (1) ADRESSER CETTE DÉCLARATION EN DEUX EXEMPLAIRES ET UN PLAN (2015) COTÉ DES LOCAUX À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT (Art. 520-9 du Code de l'Urbanisme)								
1 DÉCLA	RANT (1)	PROPRIÉTAIRE		2 TERRAIN (b	oâti ou n	on bâti)		
LOCATAIRE		MAÎTRE D'ŒUVR	E 🗌	Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)				
Nom (ou raison sociale) :								
Prénoms L Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)				Code postal		Commune		
Autesse a mulquer pour la correspondance (numero, voie, neu-un)			Section cadastre et numéros des parcelles					
Code postal	Code postal Commune			Gection caussite et numeros des parcenes				
_ _ _								
3 LOCAU	IX EXISTA	NTS						
AFFECTATION AC	TUELLE :			Inutilisé (1) Depuis le : _	_ _ _	_1_[
UTILISATEUR AC Nom (ou raison L				Prénoms :				
Les locaux en caus ont ils donné lieu à depuis le 4 août 196	redevance 60 ? : Rappeler da les av	OUI NON ans le tableau ci-contre vis de redevance v rapportant :	Numéro	Date	Surface passib	ole de la redevance N	Montant Francs □ Euro □	
4 LOCAU	X PROJE	ΤÉS						
DESCRIPTION DE	S TRAVAUX DE CON	STRUCTION OU DE TRAI	NSFORMATION	:				
AFFECTATION PRI	ÉVUE :			AGRÉMENT :	1 1 1	NUMÉRO :		
FUTUR UTILISATEUR :				FUTUR PROPRIÉTAIRE :				
Nom (ou raison L	sociale) :			Nom (ou raison sociale) :				
Prénoms L Adresse à indiq	Telleris				Prénoms Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)			
		Commune		Code postal		Commune		
REPRÉSENTANT (dans le cas	Nom ou (raison social)			Adresse à indiquer pour	•	nce (numéro, voie	,	
de société ou indivision)	Prénoms : L			Code postal		Commune		
	guanto .							

Cocher la case correspondante.
 Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
 Articles R 510-5 et R 510-6 du Code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe.

SURFACES DES LOCAUX À CONSTRUIRE OU À TRANSFORMER

CADRE À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT			CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION							
Niveaux	Surface couverte hors-œuvre	Surface à déduire (a)	Surface utile de plancher	Surface utile non passible de la redevance à déduire (b)	Surface utile passible de la redevance	Surface couverte hors-œuvre	Surface à déduire (a)	Surface utile de plancher	Surface utile non passible de la redevance à déduire (b)	Surface utile passible de la redevance
TOTAL :										
OBSERVATIONS ÉVENTUELLES				CALCUL DE LA REDEVANCE						
						LOCAUX	ZONE	TAUX (t)	Surface utile (SU)	REDEVANCE (t x SU)
						BUREAUX				
						RECHERCHE				
			Redevance payée antérieurement							
				Redevance payée antérieurement (Article L 520-9, 3º alinéa)						
								VANCE NET		
						JUS	STIFICAL	ION DE	LA DÉCIS	SION
Je déclare avoir l'intention de procéder aux travaux de construction ou de transformation décrits ci-dessus.										
Le _ _		_1_1_								
SIGNATURE DU DÉCLARANT										

b) SURFACE UTILE DE PLANCHER NON PASSIBLE DE LA REDEVANCE : (Art. L 520-6, L 520-7 et R 520-1-2 du Code de l'urbanisme)

- porter dans cette colonne la surface utile par niveau des locaux ou parties de locaux non passibles de la redevance, à savoir notamment les locaux à caractère social affectés au personnel et les locaux sanitaires.

a) SURFACE À DÉDUIRE : - indiquer par niveau la surface à déduire correspondant à l'épaisseur des murs extérieurs et aux surfaces occupées par les cages d'escalier et ascenseurs. La surface totale à déduire par niveau est en principe évaluée forfaitairement à 5% de la surface couverte hors-œuvre.